

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)

Ch. des Allinges 2, 1006 LAUSANNE
tél.+fax: 021-601 50 19. E-Mail: fsf@bluewin.ch

**SPV, APEIEV, AVCO, APGV, SSV, ACV,
ASI, AVOFF, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPV, AIF,
AVFIM, AVAP, APD, AVADES, APACRO**

J.A.B.

1006 Lausanne

Retour: FSF, Allinges 2

1006 Lausanne

paraît 4 à 6 x l'an

Appel aux membres de la FSF

Le Bureau exécutif et le Comité central de la FSF ont besoin du soutien de tous les membres, donc du vôtre, durant cet automne.

Le premier rendez-vous est fixé au :

23 septembre 2004

dans le cadre d'une journée nationale d'actions de la fonction publique, afin de lutter contre les politiques d'austérité fédérales et cantonales qui touchent les domaines vitaux tels que la santé, la formation, la sécurité, le secteur social et les transports publics.

Actions, débrayages, grève seront décidés le 9 septembre 2004, lors d'une assemblée générale unitaire de la fonction publique.

Le 23 septembre, il est d'ores et déjà prévu un après-midi de grève (dans tous les secteurs où elle est possible), une assemblée générale du personnel à 15h00 et une manifestation à 17h00.

Vos associations vous informeront dès que possible des actions prévues dans chaque secteur et des lieux de rendez-vous.

Sylvie Winkler, présidente de la FSF

Mais où est donc le bout du tunnel ?

Il n'y a plus de saison pour les mesures d'économies du Conseil d'Etat ! Jusqu'à l'année dernière, l'automne s'annonçait avec ses coupes budgétaires et ses manifestations. Cette année, tout a commencé en avril avec des mesures immédiates touchant chaque secteur de l'Etat, suite à la présentation des comptes 2003. L'Enseignement, la Santé et le Social, qui jusqu'alors étaient un tant soit peu épargnés, ont payé un lourd tribut (cf article page 4).

Le 7 juillet, habituel moment de trêve, les associations et syndicats ont été convoqués pour prendre connaissance des mesures liées à l'article 165 de la Constitution. Le Conseiller d'Etat P. Broulis nous a parlé d'équilibre des sacrifices et de recettes nouvelles. Les analyses sont claires : recettes il y a, oui ! mais limitées dans le temps (ce n'est que pour quelques années que les impôts augmenteront pour les classes les plus aisées de la population). Les économies auront quant à elles des répercussions illimitées dans le temps.

Deux associations de notre Fédération sont particulièrement touchées. Si le Grand Conseil, puis le peuple, l'acceptent, les routes cantonales seront remises aux communes : **40 postes de moins chez les cantonniers**. Quant à la réduction du soutien financier aux Eglises, elle fera **perdre leur emploi à 10 pasteurs**.

La Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs et la Loi sur le registre foncier, le cadastre et le système d'information sur le territoire sont également revues avec pour conséquence une baisse des prestations. Vous pouvez consulter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil et l'exposé des motifs et projet de décret sur le site de l'Etat : <http://www.vd.ch>

Lors de la présentation du budget (d'ici quelques semaines), de nouvelles coupes nous seront présentées à hauteur de

170 millions. Malgré une augmentation de la population, donc une augmentation des prestations demandées dans tous les secteurs, le Conseil d'Etat a donné comme base de travail aux services le strict cadre budgétaire 2004.

Les premières informations données par le Conseil d'Etat sur la masse salariale montrent une volonté d'économies de 40 millions pour le service public et de 10 millions pour le parapublic. La compensation du renchérissement ne sera pas versée. Le gel des annuités sera "négocié" avec les syndicats et associations fin septembre. Cette mesure touche seulement les jeunes en début de carrière. Rappelons-nous, nous les plus anciens, de nos premiers salaires et de nos fins de mois de cette époque ! Une augmentation du coût des assurances maladie est déjà annoncée pour l'année prochaine. Pour un jeune, cette dépense supplémentaire ne sera pas compensée par une augmentation statutaire.

Lors de son assemblée des délégués du 8 juin 2004, la FSF a voté et transmis directement au Conseiller d'Etat P. Broulis, une résolution lui annonçant son cadre de négociations : respect de la Lpers (les économies sur la masse salariale décidées par le Conseil d'Etat dépassent largement le pourcentage fixé dans la Lpers) et aucune mesure pérenne sur nos salaires. Elle s'en tiendra à ce cadre-là.

La délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines nous avait annoncé des mesures difficiles, mais aussi de l'espoir pour ces prochaines années. Cela fait bientôt 15 ans, qu'année après année les mesures tombent les unes après les autres mais tant les usagers que les employés de l'Etat n'arrivent à apercevoir le bout du tunnel !

Sylvie Winkler, présidente de la FSF

L'Etat ne veut plus garantir la bonne santé financière de la CPEV

Le Grand Conseil vaudois a reçu l'assurance du Conseil d'Etat de voter, d'ici à la fin de l'année 2005, des modifications de la Loi sur la Caisse de Pensions (la LCP de la CPEV). Celles-ci doivent permettre à la Caisse de maintenir sa bonne santé financière à long terme, en modifiant sa structure de fonctionnement. Il ne faut pas se leurrer, dans le contexte économique d'aujourd'hui et de demain, les solutions seront rares et diminueront probablement la qualité de certaines des prestations actuelles.

A ce propos, il est bon de rappeler que pendant les années 80, celles de haute conjoncture, l'Etat n'a pas manqué de dire à ses fonctionnaires que des années difficiles se profilaient, que les salaires de certaines catégories de fonction ne pouvaient augmenter, mais qu'il garantissait toutefois une bonne retraite, l'une compensant l'autre. Tout le monde connaît la suite de l'histoire...

Le dernier épisode en date est de la même veine : après avoir contraint ses employés à voir leur salaire perdre de son pouvoir d'achat, l'Etat entreprend maintenant de modifier son implication dans le financement de leur caisse de retraite.

Les délégués de la CPEV sont convoqués, le 14 septembre 2004 prochain, à une assemblée extraordinaire dont l'unique objet est un projet de modifications de la LCP induit par la mise en application des modifications de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP2), ces modifications devant intervenir avant le **premier janvier 2005**. Elles sont purement techniques et n'ont pas d'incidence sur les conditions de retraite, à deux exceptions près, dont l'une n'est de loin pas anodine.

Modification de la garantie de l'Etat

Actuellement, si la CPEV n'obtient pas un rendement annuel de 4% de sa fortune l'Etat doit, en fonction de certains critères techniques, injecter les sommes manquantes. Cet apport de l'employeur permet de garantir la bonne santé financière de la Caisse à long terme. L'avant-projet soumis à consultation du SUD, du SSP et de la FSF, propose de supprimer cette garantie (qui pèse sur la notation de Standard et Poor's¹, le fameux « A ») et la remplacer par une garantie de paiement total des prestations, le jour où la CPEV ne peut plus faire face à ses obligations.

Cette modification revient à guérir au lieu de prévenir ! Elle entraîne de fait une modification structurelle du fonctionnement de la Caisse.

Le Comité Central de la FSF s'est opposé à la suppression pure et simple de cet article et a proposé une modification qui permet de renforcer la cohérence de la volonté politique du Grand Conseil exprimée lors des modifications de la LCP entrées en vigueur en 2003.

Retraite anticipée partielle

Un autre point important proposé dans cet avant-projet est la possibilité de prendre une retraite anticipée **partielle**. Des caisses publiques d'autres cantons romands et de nombreuses caisses d'entreprises l'offrent déjà, c'est donc une mise à niveau bienvenue des prestations offertes par la CPEV, qui de surcroît n'a aucune incidence financière négative pour elle-même.

Jean-Marc Haller, membre du bureau de la FSF.

¹ Standar Poor's est un organisme d'audit bancaire qui a analysé les performances financières du canton au mois de juin 2004

Coupes dans l'école L'équivalent de 150 postes supprimés !

En conférence de rentrée et affirmant que « le DFJ a tenu à limiter au maximum les conséquences sur l'emploi » (sic !), Mme Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, a quand même bien dû confirmer que le tour de passe-passe qui consiste à faire porter les économies par les établissements a eu des effets sur le nombre de postes.

Ainsi,

- 169 collègues ont été contraints de diminuer leur temps de travail ; de fait ils sont au chômage partiel, et ce chiffre correspond à environ 50 postes à temps plein !
- 60 enseignants n'ont pas été engagés, par renoncement à de nouvelles ouvertures de classes ou à des mesures d'encadrement particulières;
- 37 collègues pour les mêmes raisons, n'ont pas vu reconduire leur contrat de durée déterminée.

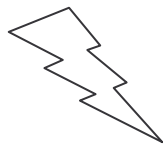
Ces mesures sont une péjoration grave des conditions de travail des enseignants et de la qualité de l'enseignement, la charge de travail étant bien évidemment répartie sur les collègues en place.

Le fait de baser le budget 2005 sur celui de 2004, alors même que les effectifs continuent de grimper, ne fera que péjorer encore cette situation.

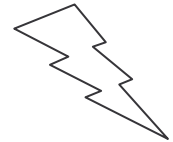
On comprendra donc d'autant mieux le fait que la SPV appelle les enseignants vaudois à une forte mobilisation le 23 septembre prochain.

Jacques Daniélou, président de la Société pédagogique vaudoise

On est content pour lui...



Billet d'humeur



Frs. 1'250'000'000.--, vous vous souvenez ? C'est la somme que l'Etat de Vaud a injectée dans la Banque Cantonale Vaudoise pour la remettre à flot, sympa non ?

Bon, elle en avait besoin **notre** banque et elle a utilisé cet argent pour provisionner de nombreuses créances douteuses... et également pour renflouer la caisse de pensions de ses employés.

On va nous dire que cette dette ne coûte rien à l'Etat, puisque c'est la BCV qui rembourse les intérêts... C'est pas tout à fait vrai, puisque lors des présentations des finances de l'Etat, on insiste toujours sur sa dette monstrueuse qui avoisine le 10 milliards pour justifier les mesures d'économies dans la fonction publique, tout en sachant que 1,25 milliard a été affecté à la banque cantonale.

Heureusement, **notre** banque va mieux, dotée de ce moelleux matelas de sécurité de 1,25 milliard, elle a fait des bénéfices en 2003 et 2004. Ainsi grâce à **notre** financement, les nouveaux dirigeants de la BCV sont dans une situation favorable pour réaliser des bénéfices et même pour libérer des provisions faites sur des créances douteuses en 2003. N'auraient-ils pas légèrement exagéré ces créances douteuses pour soutirer 1,25 milliard à l'Etat de Vaud ?

Toujours est-il que pour se féliciter de ses bons résultats, M. Olivier STEIMER, Président du Conseil d'administration de la BCV a vu son salaire augmenter de **132%** en une année, il perçoit maintenant un salaire annuel de Frs. 530'000.--. On est heureux de voir que **notre** banque sait bien récompenser ses employés après avoir été recapitalisée avec **notre** argent. M. STEIMER devrait devenir Conseiller d'Etat, on aimerait bien qu'il vienne aussi réévaluer **notre** échelle des salaires... péjorée depuis des années par la dette de l'Etat de Vaud !

Alain Rossier, membre du Bureau exécutif de la FSF